



Procès - verbal de la séance du Conseil municipal du 03 février 2026

Présents : Martine Souzy, Evelyne Boyer, Pauline Plaze, Isabelle Rosier, Jean-Jacques Sans, Olivier Savignac, Sylvia Tallet, Stéphane Veysseix, Isabelle Vialle.

Absents excusés : Alexandra Doussaud, Rémy Espalieu, Steven Besson.

Absent : Frédéric Cournil

Procurations : Alexandra Doussaud à Pauline Plaze - Rémy Espalieu à Martine Souzy- Steven Besson à Isabelle Rosier.

Convocation du 27 janvier 2026

Secrétaire de séance : Evelyne Boyer

Après avoir désigné une secrétaire de séance, les élus ont approuvé le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 21 novembre 2025.

Présentation des décisions du Maire :

2025-13 : Constitution de provision pour dépréciation des comptes de tiers : 1175€

2025-14 : Décision budgétaire 3 : chapitre 21 : -500 € / chapitre 20 : +500 €

2025-15 : Renouvellement contrat analyses cantine

2026-01 : Renonciation DPU (section C1792, 1794, 1796, 1798, 1800)

2026-02 : Renonciation DPU (section AB 195)

Programme de voirie : route de la Clé des Champs : demande de DETR

Réfection de la voirie du Vieux Beyssac jusqu'au chemin de Noux. Estimation : 44 268 € TTC soit 46 481 € TTC avec la maîtrise d'œuvre et dépenses diverses

Demande DETR : 35%, soit 13 557 € – participation du Conseil départemental. Reste à la charge de la commune 13 321 €.

Stéphane fait remarquer qu'il conviendra de prévoir la reprise des fossés - depuis chez Anthony Laurent jusque chez Marcel Latournerie, avant le chemin des Ganes et après chez J.C. Malet.

Le programme de financement des travaux de voirie et la demande de DETR sont **adoptés à l'unanimité**.

Réaménagement des locaux de France Services

Les travaux suivent leurs cours. Un avenant est à signer pour une modification de prise en charge de travaux entre deux artisans.

Ets Graille (Lot 2) : menuiseries / cloisons modulaires : - 4 099 €

Ets Descat (Lot 3) : plâtrerie et isolation : + 2. 292 €

Adopté à l'unanimité

Achat licence IV :

Mme Juliot a fait part de sa cessation d'activité et a proposé à la commune le rachat de sa licence IV, moyennant la somme de 6 000 €. Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité, considère que l'achat par la commune de cette licence IV permettrait de maintenir l'activité économique sur le territoire et l'attractivité de la commune et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Adopté à l'unanimité

Don des anciennes tables de la salle polyvalente :

30 tables de 6 personnes ont été achetées fin novembre. Un tri a été effectué et 25 des anciennes sont à vendre. Mme la Maire propose de donner les anciennes tables à la coopérative scolaire.

Adopté à l'unanimité

Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Madame le Maire rappelle que sur autorisation du conseil municipal, et avant le vote du budget, il lui est possible d'engager, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouvert au budget 2025 soit : crédits ouverts : 240 000 €- montant autorisé : 60 000 € (présentation par chapitre).

Adopté à l'unanimité

Convention avec la Fondation 30 millions d'amis : identification et stérilisation de chats errants

La commune ayant estimé le nombre de chats errants à 20, le budget octroyé par la Fondation est de 2 200 €. Les frais de stérilisation et d'identification seront réglés par la Fondation directement aux vétérinaires. Si les tarifs du praticien sont supérieurs à ceux prévus dans la convention, le surplus sera facturé à la commune. Sylvia Tallet va demander des devis aux vétérinaires du secteur.

Adopté à l'unanimité

Participation aux dépenses FDEE 19

La participation pour 2026 s'élève à 1587 €. Cette participation sera mise en recouvrement par les services fiscaux

Adopté à l'unanimité

Suppression des postes d'adjoint administratif (24h) et d'agent de maîtrise principal (7h)

Madame le Maire rappelle que suite à la dissolution du SITS, son personnel a été transféré aux communes de Vignols et Lascaux. (chauffeur 5h et adjoint administratif 3 h). Ce transfert se traduit par une augmentation du temps de travail puisque les deux

agents étaient déjà en poste sur la commune. Il s'agit de supprimer le poste d'agent de maîtrise principal à TNC de 7h et celui d'adjoint administratif à TNC de 24h.

Temps de travail désormais sur la commune : agent de maîtrise principal: 12h - Adjoint administratif : 27 h

Adopté à l'unanimité

Adoption d'une motion de censure contre le Mercosur

Sur proposition du Président du Conseil Départemental et de Mme la Députée, une motion de soutien contre l'accord UE-Mercosur et recours en annulation devant la cour de justice de l'Union Européenne est adoptée **à l'unanimité** par le conseil.

Questions diverses :

Madame le Maire fait part de la dernière réunion du Pays Art et Histoire : renouvellement du label PAH pour 10 ans.

Stéphane Veyseix indique que les fossés de la route de Priézac ont été bien entretenus. Il indique qu'il conviendrait d'entretenir des fossés route de la Porcherie et route de la Chassinie.

PV validé lors de la séance du Conseil Municipal du 06 mars 2026.

Le Maire : Martine SOUZY

La secrétaire de séance : Evelyne BOYER

